



Plan opérationnel du Programme Pays du GEI

(Directives internes – GEI 2.0)



Décembre 2025



Introduction et contexte

Ce document fournit des orientations opérationnelles internes au secrétariat de l'Initiative mondiale d'évaluation (GEI) et aux centres CLEAR dans le cadre de la stratégie GEI 2.0 (exercices 2026-2030). Il met à jour et remplace les anciennes procédures GEI 1.0 relatives à la sélection et à l'engagement des pays.

Son objectif est de fournir une approche cohérente pour identifier, concevoir et mettre en œuvre un soutien au niveau national afin de renforcer les systèmes et les pratiques nationaux de suivi et d'évaluation (S&E). Il sert de référence pour harmoniser l'octroi de subventions dans le cadre des programmes régionaux de la GEI.



1. Lien avec la stratégie GEI 2.0

La stratégie GEI 2.0 vise à améliorer la gouvernance et la gestion du secteur public en faisant progresser le domaine de l'évaluation de manière globale et en renforçant les systèmes nationaux de S&E. Le résultat de développement visé est une amélioration de la gestion publique et de la gouvernance grâce à des institutions fiables, résilientes et axées sur l'apprentissage qui utilisent des données probantes pour prendre des décisions adaptatives et responsables.

La GEI atteindra cet objectif grâce à trois piliers interdépendants :



1

Production et partage des connaissances

Développer et promouvoir des pratiques et des normes innovantes en matière d'évaluation, en mettant l'accent sur l'IA, le climat et la gouvernance adaptative.

2

Formation et développement professionnel

Renforcer les compétences et les capacités en matière de suivi et d'évaluation au sein du gouvernement, du monde universitaire et des partenaires.

3


Engagements nationaux

Intégrer l'utilisation des données probantes et le renforcement des systèmes grâce à des programmes d'appui pays sur mesure mis en œuvre par les centres CLEAR.

Le plan opérationnel traduit ces piliers en un processus structuré pour l'engagement des pays et l'attribution des subventions du fonds fiduciaire GEI. Le GEI joue un rôle catalyseur dans l'initiative et la supervision des programmes de subventions, ainsi que dans l'appui à la facilitation, à la coordination et à l'amélioration des initiatives de renforcement des capacités d'évaluation (ECD). La mise en œuvre des programmes au niveau national est assurée localement par les partenaires de GEI, tels que les centres CLEAR régionaux.

2. Plan opérationnel national : modèle d'octroi de subventions pour l'engagement des pays

Le plan opérationnel pays du GEI met en œuvre la stratégie GEI 2.0 au niveau pays. Il vise à garantir que les engagements nationaux soient axés sur la demande, stratégiques et durables. Le plan cherche à intégrer les activités de connaissances, de formation et d'assistance technique dans des programmes cohérents qui renforcent directement les systèmes et pratiques nationaux de suivi et d'évaluation aux niveaux national et infranational.



Les principaux objectifs du plan opérationnel pays sont les suivants :

→ Garantir l'appropriation par les pays en fondant l'engagement sur la demande nationale et les priorités politiques.

→ Veiller à ce que les activités de formation, de connaissances et d'assistance technique financées par le GEI soient interdépendantes afin de soutenir un changement systémique au niveau national.

→ Donner la priorité aux programmes nationaux qui démontrent leur état de préparation, leur alignement et leur potentiel de résultats évolutifs.

→ Prendre des décisions transparentes et équitables en matière de sélection et de financement sur la base de critères clairs.

Les programmes sélectionnés seront mis en œuvre par les centres régionaux CLEAR en partenariat avec les interlocuteurs gouvernementaux pertinents, sous la supervision et la coordination du secrétariat du GEI. Les programmes pays devraient fournir les services suivants :



Des formations sur mesure et des possibilités de développement professionnel pour les cadres de l'administration publique et les praticiens.



Une assistance technique pour le diagnostic et le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation, de la législation, des politiques, des processus et des pratiques de gouvernance adaptative.



Partage des connaissances et apprentissage entre pairs sur les pratiques émergentes et innovantes en matière de suivi et d'évaluation, telles que les applications de l'intelligence artificielle, la surveillance liée au climat et les approches de gouvernance adaptative.

Les pays participants devraient réaliser des progrès dans les domaines suivants :



3. Processus et étapes de la manifestation d'intérêt (AMI)

Le GEI utilisera le processus de manifestation d'intérêt (AMI) comme principal mécanisme pour recueillir les demandes spécifiques à chaque pays et, en étroite consultation avec les centres CLEAR et les partenaires nationaux, élaborera et affinera de manière collaborative les programmes pays dans le cadre du GEI 2.0. Les manifestations d'intérêt serviront de base à la restructuration des subventions CLEAR existantes, en mettant l'accent sur les programmes pays.

L'objectif de cette approche est d'adopter une approche plus programmatique pour planifier l'appui du GEI dans les pays bénéficiaires. Si l'objectif général reste le renforcement des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, le niveau d'appui ne sera pas suffisant pour couvrir tous les aspects du système de suivi et d'évaluation d'un pays donné. Il est donc important de réduire la portée des parties ou des aspects d'un système national donné qui peuvent être soutenus par les contributions de la GEI, et de clarifier les résultats souhaités à la fin du cycle de planification (estimé à 3 ans).

Le soutien de la GEI cible principalement les institutions gouvernementales centrales aux niveaux national et infranational, telles que les ministères de la planification, des finances et les cabinets ministériels.

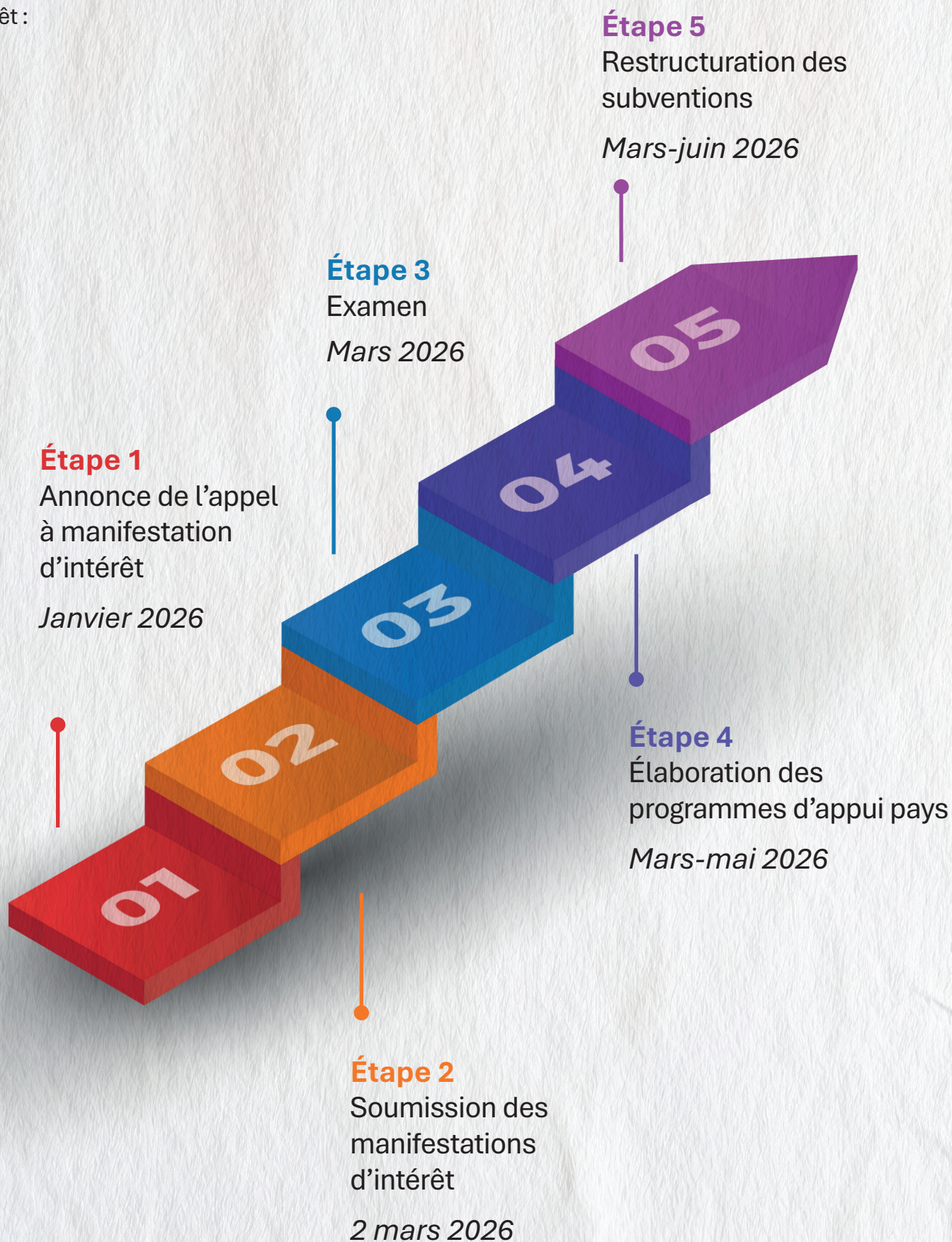
Dans des cas exceptionnels, les centres CLEAR peuvent s'associer à des ministères concernés s'il existe une forte adéquation stratégique et un impact potentiel plus large au niveau des systèmes.

De nombreux pays ont évalué leurs systèmes de suivi et d'évaluation et ont identifié des lacunes à combler. Il peut s'agir d'exercices MESA, de rapports INCE ou de toute autre évaluation réalisée par les pays candidats eux-mêmes. La manifestation d'intérêt doit préciser quelles lacunes peuvent être comblées grâce aux contributions du GEI.

Ce processus garantit que la conception et le contenu de chaque programme pays reflètent directement les priorités et les besoins nationaux, tels qu'identifiés dans les manifestations d'intérêt, tout en maintenant un alignement fort avec les objectifs du GEI pour l'efficacité des aides et en permettant une allocation efficace des ressources.

Le secrétariat de la GEI soutiendra la coordination des partenariats et la communication entre les programmes nationaux et les bureaux nationaux du Groupe de la Banque mondiale et les parties prenantes nationales concernées, en consultation avec les centres CLEAR.

Les étapes suivantes décrivent le processus d'appel à manifestation d'intérêt :



Étape 1 – Annonce de l’appel à manifestation d’intérêt (Janvier 2026) :

GEI lancera un appel à manifestation d’intérêt pour le soutien initiative de développement de capacités en évaluation à l’intention de ses partenaires de mise en œuvre, les centres CLEAR. Les centres CLEAR dirigeront le processus au niveau local et prépareront les manifestations d’intérêt en étroite collaboration avec les gouvernements. La priorité sera donnée aux pays et partenaires existants de GEI afin de renforcer la durabilité. GEI prévoit d’octroyer une aide financière d’environ 50 000 dollars par pays et par an. Les manifestations d’intérêt sont invitées à proposer et à planifier des activités pour une durée maximale de 3 ans (2026-2029).

Étape 2 – Soumission des manifestations d’intérêt (2 mars 2026) :

Seuls les centres CLEAR régionaux sont habilités à soumettre des manifestations d’intérêt, et chaque soumission doit être préparée conjointement avec les partenaires gouvernementaux. Un représentant du gouvernement est tenu de cosigner le modèle de manifestation d’intérêt. Les gouvernements qui sollicitent le soutien du GEI doivent se coordonner avec le centre CLEAR couvrant leur région afin de préparer une manifestation d’intérêt conjointe. Les centres CLEAR préciseront comment des services particuliers (voir annexe 1) contribueraient à répondre à leurs besoins en matière de renforcement des capacités de suivi et d’évaluation dans les pays sélectionnés. Les manifestations d’intérêt doivent préciser la proposition de soutien demandée par le pays candidat et montrer en quoi cela correspond au mandat du GEI. Les manifestations d’intérêt

doivent également indiquer toute contribution en nature du pays candidat et toute contribution supplémentaire d’autres donateurs qui soutiendrait le renforcement des systèmes de suivi et d’évaluation du pays parallèlement à la contribution de la GEI.

Étape 3 – Examen (mars 2026) :

Le secrétariat de la GEI examine les manifestations d’intérêt sur la base des critères d’ enrôlement des pays du GEI. La priorité sera donnée aux pays et aux activités qui démontrent leur adéquation avec la théorie du changement GEI 2.0 (voir section 5).

Étape 4 – Élaboration des programmes d’appui pays (mars-mai 2026) :

Les manifestations d’intérêt serviront de base à l’élaboration des subventions du GEI accordées aux pays sélectionnés pour une période de trois ans. Les programmes d’appui pays du GEI comprendront une description détaillée des activités, une estimation des coûts, les modalités de mise en œuvre et les résultats attendus.

Étape 5 – Restructuration des subventions (mars-juin 2026) :

Le secrétariat du GEI finalise l’attribution des fonds et lance la restructuration des subventions aux partenaires de mise en œuvre, en mettant l’accent sur les pays sélectionnés à la suite de l’appel à propositions décrit ci-dessus. Toutes les restructurations de subventions devraient être achevées d’ici juillet 2026 et les ressources seront disponibles immédiatement après pour commencer la mise en œuvre des activités sur le terrain.

4. Modèle de manifestation d'intérêt (Eol)

| SECTION | INFORMATIONS REQUISES |
|---|---|
| Pays | Nom du pays |
| Partenaire principal du gouvernement | Organisme gouvernemental responsable ; personne(s)-ressource(s) ; courriel/téléphone |
| Informations générales sur le développement des capacités en évaluation dans le pays | Brève description du contexte national du développement de capacités en évaluation, des réformes antérieures ou en cours et des résultats du programme CLEAR (le cas échéant) |
| Priorités nationales en matière de développement de capacités en évaluation | Éléments spécifiques du système/des pratiques de suivi et d'évaluation actuels qui doivent être renforcés et qui pourraient être soutenus par GEI |
| Demande d'assistance GEI | Prestation de soutien spécifique demandée (activités suggérées selon le manuel de services de GEI) |
| Chronologie | Les activités financées par la subvention peuvent durer de 1 à 3 ans. |
| Résultats attendus | Description des objectifs et des résultats attendus (alignés sur la théorie du changement et les indicateurs pays de GEI) |
| Interlocuteurs locaux (le cas échéant) | Description des partenariats, le cas échéant (ministères partenaires, agences, académies locales, VOPE, autres partenaires de développement, etc.) |
| Contributions potentielles des pays | Contributions proposées en espèces ou en nature de la part des partenaires gouvernementaux |
| Coût estimé par activité | Répartition approximative des coûts pour chaque activité proposée |
| Signatures | CLEAR et le partenaire gouvernemental |

5. Critères de sélection pour les engagements nationaux

GEI évaluera les manifestations d'intérêt sur la base de la liste de contrôle suivante :

- Alignement stratégique du champ d'action proposé avec la stratégie, la théorie du changement et les domaines d'avantage comparatif de GEI.
- Environnement favorable, notamment l'engagement et le soutien des interlocuteurs gouvernementaux, la préparation institutionnelle, l'alignement avec les opportunités de réforme et le potentiel d'impact.
- Relations établies, y compris l'historique de l'engagement entre les partenaires de mise en œuvre du GEI et les interlocuteurs gouvernementaux.
- Présence et intérêt des partenaires, notamment des unités de gestion nationale de la Banque mondiale ou des bureaux nationaux des agences des Nations Unies. Dans la mesure du possible, les pays prioritaires des partenaires financiers du GEI et leur présence dans les pays concernés seront également pris en considération.
- Potentiel de financement et de ressources, y compris les contributions en nature ou financières du gouvernement et d'autres partenaires de développement pour soutenir et pérenniser le travail.

6. Suivi, rapports et apprentissage

Les programmes nationaux seront suivis à l'aide du cadre de résultats de la GEI, qui utilise des outils tels que Genius pour assurer un suivi en temps réel des activités financées par la GEI. La GEI assurera également la supervision des subventions et effectuera des visites sur le terrain afin d'améliorer la gestion adaptative. Les centres CLEAR et les équipes régionales de la GEI documenteront les enseignements tirés afin d'alimenter le partage des connaissances et la programmation future.

7. Gestion adaptative

Les processus d'engagement des pays sont intrinsèquement dynamiques et peuvent être influencés par des transitions politiques, des changements institutionnels, des changements de personnel ou des changements dans les priorités nationales. Ces évolutions peuvent affecter le rythme de mise en œuvre, l'appropriation et l'efficacité globale des programmes soutenus par le GEI. Pour faire face à ces réalités, le GEI assurera un suivi continu des engagements des pays en étroite collaboration avec les centres CLEAR. Des revues régulières seront effectuées pour évaluer les progrès, identifier les risques émergents et déterminer si des ajustements des plans de mise en œuvre sont nécessaires pour maintenir l'alignement avec les objectifs GEI 2.0.

En cas de changements contextuels importants, le GEI, après consultation avec les centres CLEAR, pourra proposer des ajustements aux plans de travail, aux calendriers ou à l'attribution des subventions afin de garantir la pertinence et l'efficacité continues. Tout changement programmatique majeur ou toute réaffectation des fonds entre les pays sera examiné en interne et communiqué au Conseil de partenariat à titre d'information et afin de s'aligner sur les priorités stratégiques globales. Cette approche de gestion adaptative garantit que le GEI reste réactif, transparent et axé sur l'obtention de résultats durables dans un environnement opérationnel en constante évolution.

Annexe 1

Menu des services de GEI

- **Niveau Pays / Régional**
 - Diagnostics de S&E
 - Planification du renforcement des systèmes de suivi et évaluation
 - Formations
 - Rencontres d'échange (Tables rondes)
 - Mise en relation

- **Niveau réseau**
 - Développement de biens et services publics
 - Formations
 - Utilisation et contribution à BetterEvaluation
 - Semaine gLOCAL
 - Rencontres d'échange